



EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté

N°dél. : 000073

Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Etaient présents : **Amagney :** M. Jean-Pierre FOSTEL **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne Aveney :** M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) **Besançon :** M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) **Chaleze :** Mme Josseline SEITZ **Chalezeule :** M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) **Champagney :** M. Claude VOIDEY **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) **Dannemarie sur Crête :** M. Jean-Pierre PROST **Ecole Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Jean JOURDAIN **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Philippe CHANAU **Mamirolle :** M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET **Mazerolles le Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey Salines :** M. Marcel FELT, M. Denis JOLY **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Montferrand le Château :** M. Marcel COTTINY **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ **Pelousey :** M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY **Pirey :** M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE **Pugy :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche lez Beupré :** M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE **Saône :** M. Bernard GUYON **Serre les Sapins :** Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN **Thoraie :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaux les Prés :** M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Auxon-Dessus :** M. Michel BITTARD **Besançon :** Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loïc LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Norbert DUPREY **Champvans les Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX **Chemaudin :** M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOUD **Dannemarie sur Crête :** M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Yves TARDIEU **Gennes :** M. Gabriel JANNIN **Grandfontaine :** M. Richard SALA **Larnod :** Mme Martine BERGIER **Le Gratteris :** Mme Nicole JANNIN **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET **Montferrand le Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN **Pouilley les Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Saône :** Mme Christelle PETITJEAN **Vaire le Petit :** M. Jean-François THIEBAUD **Vorges les Pins :** M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

Procurations de vote :

Mandants : M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires : S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Objet : Rapport d'activité 2005 du délégataire de service public des transports urbains

Rapport d'activité 2005 du délégataire de service public des transports urbains

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Résumé :

Les dispositions de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le délégataire doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Le rapport d'activité 2005 de la Ctb (devenue Kéolis Besançon en 2006), difficile à résumer, est présenté ci-après.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public des transports urbains du 22 mars 1999 et de la Délégation de Service Public du 1 juillet 2005, la Ctb a communiqué son rapport d'activité 2005 le 31 mai 2006.

Ce rapport fait état des résultats suivants :

I. Présentation du service délégué en 2005

L'objet de la délégation consiste en l'exploitation du service public de transport urbain de voyageurs sur le périmètre du Grand Besançon.

Nature du service

Le service délégué comprend notamment :

- Les lignes régulières urbaines
- Les services réguliers scolaires (DIABOLO)
- Le service Personnes à Mobilité Réduite « EVOLIS Ville »
- Le service à la demande « EVOLIS Gare »
- Les services d'écart (navettes) et services saisonniers
- La gestion de MOBILIGNES pour la Conférence des AOT
- Des services optionnels pouvant être confiés au délégataire en cours de contrat
- Des missions annexes relatives au réseau périurbain : communication, enquêtes, études,...

Caractéristiques du contrat

Le contrat a été modifié le 1^{er} juillet 2005. Il s'agit désormais d'un contrat à contribution financière forfaitaire. La Ctb assume les risques d'exploitation et commerciaux liés aux recettes et aux charges de fonctionnement. Le délégataire est désormais propriétaire des recettes commerciales qu'il perçoit, contrairement à la délégation précédente.

Evénements clés et conséquences

L'année 2005 a été marquée par la modification de la relation contractuelle, l'évolution de l'offre de service en septembre (baisse de 1,2 % du nombre de kilomètres parcourus) et de nombreux événements extérieurs qui ont pu perturber l'exploitation du réseau GINKO, dont :

- l'explosion d'un bus GNV à Bart (CAPM) au mois d'août : immobilisation de 4 véhicules équivalents sur le réseau pendant un mois et demi, réduction de l'utilisation des bus GNV en août, commande de nouveaux bus retardée,...
- les violences urbaines de novembre et les attentats de Londres : sentiment d'insécurité, présence renforcée du personnel, suspension de services dans les quartiers dits sensibles, baisse de la mobilité,
- l'augmentation régulière du prix du carburant : surcoût de fonctionnement, opportunité de report modal des automobilistes,
- les fortes intempéries : suspension de dessertes.

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

II. Les conditions d'exécution

L'offre de Transport

A compter du 1^{er} juillet 2005, la nouvelle DSP implique les modifications suivantes de l'offre :

- un allègement de l'offre de certaines lignes sur certains horaires pour adapter et hiérarchiser l'offre à la demande, tout en maintenant l'ensemble des itinéraires,
- la desserte partielle du tronçon TEMIS-Founottes par la ligne n°4 le samedi et en période de vacances,
- le renforcement de la ligne n°10,
- la desserte par un service à la demande des secteurs « Chapelle des buis » et « Chaudanne ».

83 000 kilomètres de moins ont été parcourus sur le réseau en 2005, soit une économie de 200 K€ des coûts d'exploitation du service. Cette diminution n'a pas entraîné de baisse de fréquentation.

La vitesse commerciale

La vitesse commerciale continue à diminuer sur l'année scolaire 2004-2005 pour atteindre 16,95 Km/h.

Rappel de l'évolution de la vitesse commerciale :

ANNEE SCOLAIRE	VITESSE COMMERCIALE EN KM/H
2000-2001	17,92
2001-2002	17,92
2002-2003	17,80
2003-2004	16,97
2004-2005	16,95

Pour mémoire, un km/h de vitesse commerciale perdu représente un surcoût d'exploitation de 600 K€ HT par an (augmentation du nombre de bus et de conducteurs à service équivalent).

Les raisons de cette baisse de la vitesse commerciale sont les suivantes :

- une croissance continue du trafic automobile ;
- de nombreux points noirs de voirie accentuent le phénomène et génèrent des engorgements de circulation,
- des animations ponctuelles ou des manifestations en centre-ville renforcent, à certains moments, les difficultés, notamment en imposant des déviations de lignes pénalisantes, voire non respectées par les organisateurs de ces manifestations,
- des événements réguliers pénalisent le réseau, tels que la foire mensuelle de Battant par exemple.

Le nombre de voyages

En données brutes, le trafic compté baisse de 3 %, passant sur les lignes urbaines de 20 115 000 voyages en 2004 contre 19 508 000 voyages en 2005. L'écart brut est de -607 000 voyages.

Les données brutes sont corrigées sur la base des perturbations et des effets calendaires :

- Intempéries : - 113 000 voyages
- Grèves : - 471 000 voyages
- Effets calendaires : + 141 000 voyages
- Divers (violences et travaux) : - 38 000 voyages

Le nombre de voyages corrigé est de 19 989 000 voyages pour 2005, soit une baisse de 0,8 % du trafic.

L'évolution du nombre de voyages par ligne est la suivante :

- La ligne 20 progresse de plus de 12 %. Les différents ajustements d'horaires et les calages avec les arrivées et les départs de trains permettent d'attirer toujours plus de monde.
- La ligne 10, dont l'offre a été renforcée de 4 trajets à partir de septembre, continue de progresser (+ 4,4 %). Elle bénéficie entre autres du report de trafic de certains clients de la ligne 5 dont la fréquentation baisse de près de 9 %.
- Les lignes 4, 6, 31 et 32 connaissent, malgré les perturbations qui les touchent plus particulièrement (tronçons non desservis en cas d'intempérie), une stabilité de leur fréquentation avec respectivement - 0,1 %, - 0,5 %, - 0,7 % et + 0,2 %.
- La ligne 34 quant à elle connaît en 2005 une augmentation de son trafic : + 3,7 %. Les deux branches (Temis et Valentin) semblent attirer toujours plus de monde ce qui justifie d'autant le prolongement de cette ligne sur Valentin en septembre 2006.
- Le trafic des lignes de nuit est en baisse, en cumul, de 6%. Ce constat s'explique notamment par les violences urbaines durant lesquelles la fréquentation du réseau de nuit, malgré les mesures prises, a baissé de 20%.
- La baisse du trafic du réseau du dimanche trouve son explication dans un calendrier moins favorable. En 2005, 58 dimanches et jours fériés contre 61 en 2004.
- Sur les services Diabolo, le trafic en cumul baisse de 9%. Précisons que ces services sont particulièrement touchés les jours de grève et d'intempéries puisque la clientèle concernée ne peut, contrairement à une ligne régulière, se reporter sur un autre horaire.
- Sur « EVOLIS Gare », la fréquentation augmente de 1,7 %.
- Sur « EVOLIS Ville », la fréquentation est en recul de 7 %, mais on constate une augmentation de 20 % des inscriptions à ce service spécialisé.

Par titre de transport, les voyages se répartissent de la façon suivante :

GAMME DE TITRE	PART DES VOYAGES
Scolaires	41 %
Oblitérables	18 %
Etudiants	14 %
Tout public	13 %
Sociaux	8 %
Senior	6 %
TOTAL	100 %

Les abonnés, tous titres confondus, réalisent 80 % du trafic du réseau.

Les points d'arrêt

Sur le réseau exploité par la Ctb, on dénombre :

- 608 stations urbaines, dont 359 équipées de poteaux et 249 d'abribus,
- 36 stations périurbaines, dont 16 équipées de poteaux et 20 d'abribus (en intégrant les pôles d'échanges).

17 stations urbaines ont fait l'objet de nouveaux équipements en mobilier urbain (abribus, auvent, banc ou poubelle) fournis par la CAGB 7 stations ont été renommées, 2 créées et 2 déplacées.

L'appel d'offre pour la fourniture de bornes d'information dynamique « TEMPO » est lancé par la CAGB. A terme, les stations équipées par ce matériel concerneront 70 % de la clientèle du réseau.

Les points de vente

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Deux relais GINKO supplémentaires ont été créés en 2005 (Tilleroyes et Orchamps), ce qui porte à 59 le nombre de points de vente GINKO sur Besançon. 56 % de la population bisontine bénéficie d'un point de vente à moins de 300 mètres (80 % à moins de 500 mètres).

Les véhicules

En 2005, l'inventaire des véhicules est le suivant :

Type de véhicule	Quantité	Moyenne d'âge (à fin juin)	Nombre de véhicules de plus de 12 ans
Minibus	6	5,04	1
Moyenne Capacité	24	7,03	3
Standard	110	9,32	39
<i>Dont gazole</i>	68	12,23	39
<i>Dont GNV</i>	42	3,77	
Articulés	25	9,43	10
<i>Dont gazole</i>	19	13,83	10
<i>Dont GNV</i>	6	1,93	
TOTAL	165	8,6	53

La sécurité routière

Le nombre d'accidents de conduite est en baisse avec 221 accidents enregistrés en 2005 contre 243 en 2004, soit une baisse de 9 %. Un accident intervient sur le réseau en moyenne tous les 28 728 Km, soit une amélioration de 8,7 %. On dénombre 146 accidents responsables contre 168 en 2004, soit une baisse de 13 %.

Afin de poursuivre l'amélioration de ces résultats, deux journées de sensibilisation des personnels ont notamment été organisées avec la Police Nationale.

Le personnel

En décembre 2005, la Ctb compte 504 salariés, soit 474 équivalents temps plein présents. Sur l'année, 68 salariés ont été recrutés et 72 sont partis, dont 46 achèvements de CDD, 1 fin d'essai et 5 licenciements. Les effectifs sont légèrement à la baisse.

Le nombre de jours de grève en 2005 est de 1255 jours, soit la valeur de 5,8 personnes en équivalent temps plein (1255 j de grève/216 j par an).

Le nombre d'accidents du travail progresse avec 16 accidents avec arrêt (contre 7 en 2004), et 12 accidents sans arrêt (contre 2 en 2004), dont 6, sur le total, liés au trajet (contre 2 en 2004).

L'absentéisme régresse avec un taux d'absentéisme global (= jours d'absence / nombre de jours travaillés x 100) de 8,2 en 2005 contre 10,2 en 2004.

Fraudes et incivilités

Le taux de fraude est de 0,75 % en 2005. En 2004, le taux de fraude était de 0,70 % et en 2003 de 0,83 %.

Du fait notamment des événements de la fin d'année 2005, le nombre d'incivilités déclarés est passé de 130 en 2004 à 178 en 2005, soit une progression de 36,9 %. La hausse est due en particulier aux actes de vandalisme, notamment les jets de projectiles de tous genres (26 rien que pour le dernier trimestre). Le nombre de préjudices à l'encontre des personnels est stable, alors que celui à l'encontre de la clientèle est en augmentation.

La flambée de violence urbaine du mois de novembre 2005 a généré près de 60 000 € de dépenses exceptionnelles : dégradations sur véhicules et stations (6 000 €), renforts d'effectifs (22 000 €, soit 650 heures supplémentaires) et gardiennage des dépôts (28 000 €).

La satisfaction client

Malgré une année fortement perturbée, le nombre de réclamations reçues est en baisse de 5 % par rapport à 2004.

593 réclamations ont été reçues, dont 31 % concernent la ponctualité et 26 % concernent l'attitude du conducteur (ces deux motifs de réclamation font l'objet d'enquêtes internes)

III. Les comptes de la DSP

A : Les dépenses

Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2005 à 27 004 200 € HT.

Les charges de personnel

Les charges de personnel sont en augmentation de 1,9 % entre 2004 et 2005. Cette hausse correspond à :

- Une augmentation de la valeur du point de 2,5 %, soit un surcoût de 417 K€ ;
- Une augmentation de l'ancienneté, soit 2 K€
- Une augmentation de l'intéressement, soit 32 K€ supplémentaires
- Une augmentation des indemnités de licenciement, soit 25 K€
- Une réduction des effectifs liés à une diminution de l'offre, soit une baisse de 128 K€

Les carburants

Le prix du litre de gazole a augmenté de 18,4 % entre 2004 et 2005, ce qui représente un coût supplémentaire de 243 K€. La consommation moyenne est en baisse de 1%, soit une économie réalisée de 12 K€.

Le prix du gaz a augmenté de 15 %, ce qui se traduit par une charge supplémentaire de 92 K€. La consommation globale est en recul de 1,7 %, soit un gain de 22 K€.

Le surcoût des carburants est légèrement compensé par la légère baisse de kilomètre prévu dans le cadre de la convention de DSP. Il s'élève en global à 287 K€ pour 2005 (+ 335 K€ d'écarts de prix – 34 K€ d'écarts de consommation et – 14 K€ d'écarts sur les kilomètres).

Les primes d'assurance

Les primes d'assurance restent stables en 2005 (- 0,1 K€) du fait de la diminution des accidents responsables (- 3% par rapport à 2004).

Les rémunérations d'honoraires

Les honoraires divers baissent de 35,9 K€ en 2005 pour un montant total de 290 K€. Cette baisse est due principalement à la réduction des frais de formation (-38 K€).

Publicité et relations publiques

Ce poste est stable (- 0,6 K€) pour un budget global de 162,6 K€

Autres services extérieurs

Ce poste passe de 194,8 K€ en 2004 à 221,3 K€ en 2005, soit une augmentation de 26,5 K€. Cette augmentation est due essentiellement à la prise en charge des frais supplémentaires de gardiennage lors des événements de novembre 2005.

Les frais de siège

Il s'agit de l'assistance technique du groupe KEOLIS facturée à la Ctb, en tant que filiale. Cette assistance est calculée selon un barème relatif aux produits d'exploitation hors taxe. En 2005, les frais de siège sont de 435 000 €.

B : Les recettes

Les recettes commerciales globales

Les recettes de trafic augmentent de plus de 3 % par rapport à 2004. Elles passent de 7 158 K€ à 7 430,6 K€. Cette progression est surtout le fait des abonnements dont les recettes augmentent de 4,4 %, alors que les recettes de titres oblitérables n'augmentent que de 1,7 %.

Le poids des abonnements dans les recettes de trafic passe de 52,7 % en 2004 à 53,5 % en 2005. Le nombre d'abonnés augmente de 1,7 % et les ventes d'abonnement progressent de 3,5 %.

Les perturbations ont généré une baisse de recettes estimées à - 1,5 %, soit environ 95 K€.

Le taux de couverture des charges d'exploitation par les recettes est de 27,5 % en 2005.

Les recettes par titre

Les différents titres voient leurs recettes évoluer de manière très différenciée :

- Le Ticket Unité 1 heure voit ses ventes baisser de 3,4 % pour des recettes en hausse de 1,5 % du fait de la hausse tarifaire de septembre 2005 ;
- Le Carnet de 10 tickets voit ses ventes baisser de 4,4 % pour une hausse des recettes 1,2 % du fait de la hausse des tarifs de septembre 2005 ;
- Le Ticket Journée voit ses ventes augmenter de 15,6 % et ses recettes augmenter de 14,4 % ;
- Les abonnements « tout public » (SESAME, COUPLE et FAMILLE) progressent de 4,5 % en matière de vente, et de 6,9 % en matière de recettes ;
- Les abonnements scolaires plein tarif (mensuel + annuel) voient leurs ventes augmenter de 4,5 % et leurs recettes de 6,9 % ;
- Les abonnements étudiants progressent de 1,9 % au niveau des ventes, et de 5,9 % au niveau des recettes ;
- Les abonnements seniors connaissent une baisse des ventes de 2,4 %, mais une hausse des recettes de 1,9 % du fait des hausses de tarif de septembre 2005 ;
- Les abonnements sociaux à 1,5 € et à 9 € progressent respectivement de 16,4 % et 5,2 % en matière de ventes. Le nombre de titres gratuits « Mission Locale » et CCAS de Besançon, distribués aux ayants-droits, est en très forte progression, respectivement de 4 % et de 27,5 %.

La contribution de l'autorité organisatrice

La contribution de l'autorité organisatrice est de 19 924 000 € HT en 2005, contre 18 684 900 € HT en 2004.

La comparaison entre ces deux années est rendue difficile par le changement de contrat. Néanmoins, sur les bases de la DSP de 1999, avec la formule d'actualisation afférente, le taux d'actualisation aurait dû être de 7,07 %, soit une augmentation de 1 833 000 € HT entre 2004 et 2005. La nouvelle DSP du 1^{er} juillet 2005, avec une formule d'actualisation plus favorable, a permis de limiter cette actualisation à 1 240 000 € HT, soit une économie de 593 000 € HT pour la Communauté d'agglomération sur 6 mois.

Le résultat global de l'exercice

Le résultat global de l'exercice est de 1 046 000 € HT, soit 3,73 % du total des produits d'exploitation (recettes commerciales + contribution AO + autres contributions publiques + provisions)

La variation du résultat global de la Ctb, de 1 057 K€, entre le résultat négatif de 2004 et celui positif de 2005, est ponctuelle pour notamment les raisons suivantes :

- Absence de provision de médailles du travail en 2005 comparativement à 2004 : - 532 K€ favorables à 2005
- Droit individuel à formation : - 150 K€ favorables à 2005
- Congés payés : - 150 K€ sur 2005 du fait du lissage à l'échelle de la durée du contrat de la provision des congés payés et d'un début de contrat au deuxième semestre 2005 ; ce point sera défavorable à la Ctb en 2010, le contrat s'achevant à la fin du premier semestre.
- Recettes commerciales supplémentaires : + 210 K€ en 2005

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport d'activité 2005 du délégataire du service public de transport urbain.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le 26 OCT. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0